

Industrie du bois (CP 125) – Négociations CCT 2019-2020

1) Aspects généraux

- Durée : 1/1/2019 – 31/12/2020. Pour certaines RCC : 30/06/2021.
- Prolongation des accords existants.

2) Pouvoir d'achat

- Augmentation substantielle des salaires minimaux et réels bruts ainsi que des primes.
- A court terme, nous exigeons que les employeurs s'engagent à augmenter substantiellement les salaires minimums sectoriels en brut. A moyen et long terme, nous exigeons un salaire minimum brut de 14 € / heure.
- 125.02 : primes d'équipes de 7% à 10%

3) Sécurité d'existence

- Augmentation des indemnités de sécurité d'existence, avec une attention particulière pour les travailleurs malades et pour les travailleurs en chômage temporaire.

4) Ancienneté

- Améliorer et harmoniser le congé d'ancienneté

5) Concertation sociale

- Augmentation de la prime syndicale.
- Délégation syndicale à partir de 20 travailleurs.
- Représentation syndicale :
 - o Temps et facilités nécessaires pour les missions internes et externes, les activités syndicales et le travail syndical.
 - o Salaire : maintien du salaire normalement perçu par le travailleur (salaire, indemnités, primes).

6) **Sécurité d'emploi**

- Garanties supplémentaires en matière d'emploi dans l'entreprise :
 - o Examen concerté et approfondi des alternatives au licenciement avec implication des délégués syndicaux.
 - o Pas de recours ou recours limité à des intérimaires et aux sous-traitants.
 - o Instauration d'un régime de chômage à tour de rôle sans discrimination.
- Développement de l'intégration directe de travailleurs porteurs d'un handicap.

7) **RCC – Crédit-temps**

- Prolongation maximale des différentes possibilités.

8) **Mobilité**

- Remboursement à 100% de tous les frais de déplacement aller/retour. Même principe pour les déplacements de l'habitation vers le lieu de découpage.
- Augmentation automatique de l'indemnité-vélo au montant maximum.

9) **Congé familial pour raisons impérieuses**

- Jour payé supplémentaire (dans le cadre de la CCT 45).

10) **Formation**

- Point d'attention sur la qualité de la formation.

11) **Santé et sécurité**

- Participation au comité directeur bien-être de Woodwize.